

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

Délibération N° 23-02-2023 / N°30

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 5

Membres votants : 98

Absents : Pascal Coin, Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Christian Delambre, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Duez, Roland Descamps, Eric Caron,

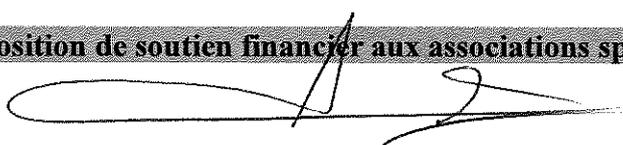
Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilynne Hadj, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

Secrétaire de séance : Dominique Coppin

Titre de la délibération : Proposition de soutien financier aux associations sportives et culturelles 2023



Guillaume Lefebvre, Vice-Président, en charge de la Culture et de l'Événementiel rappelle le dispositif de soutien aux associations sportives et culturelles. Il rappelle que l'échéance du dépôt de dossier avait été fixée au 20 janvier 2023.

Mr le Vice-Président présente les 45 dossiers reçus et fait état des travaux réalisés par la commission « Culture Événementiels » le 09 février 2023.

Les propositions retenues par la commission sont les suivantes :

Soutien aux « Associations Culturelles »	
Associations	Proposition commission
Harmonie Municipale Aubigny-en-Artois	400 €
La Cécilienne	400 €
Association Souvenirs d'Artois	400 €
Total	1 200 €
Nombre de dossiers	3
Accordé(s)	3
Refusé(s)	0

Soutien aux « Manifestations Culturelles »	
Associations	Proposition commission
Atrébates Théâtre	5 000 €
Brouillon de Culture	3 000 €
Pas-en-Artois Sources et Colline	200 €
Les Z'Amizels	4 000 €
Béthonsart Terre d'Histoire	400 €
Harmonie la Renaissance	400 €
Castle Live Festival Association	4 000 €
Club Culturel Aubinois	600 €
Total	8 €
Nombre de dossiers	8
Accordé(s)	8
Refusé(s)	0

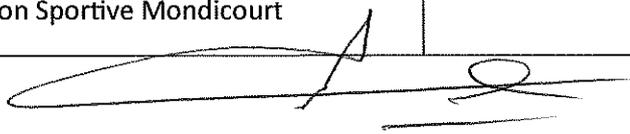
--	--

Soutien aux « Manifestations Sportives »

Associations	Proposition commission
Les Jacques de Camblain l'Abbé	600 €
Fun Rider VTT	1 000 €
Skeletor Team	600 €
SC Artésien	1 000 €
Rayon Amical Hauteville	1 000 €
Ecole de Judo des 2 Sources	1 500 €
ACA Danse Izel	500 €
Moto Club Gouy-en-Artois	2 500 €
Aubigny Running	500 €
Archers les Jeunes	500 €
Total	€
Nombre de dossiers	10
Accordé(s)	10
Refusé(s)	0

Soutien aux « Associations Sportives »

Associations	Proposition commission
Ovale du Gy	3 500 €
Club Sportif Habarcq	2 200 €
Union Sportive Pas-en-Artois	2 500 €
Atrebate Football Club	2 500 €
Association Sportive Tincquizel	2 000 €
Sud Artois Football	1 500 €
Union Sportive Mondicourt	500 €



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 062-200069482-20230223-DE30_2023-DE

Berger
Levrault

Union Sportive Monchy-au-Bois	2 500 €
Sporting Club Aubigny/Savy Association	1 500 €
Association Sport. et Cult. Camblain l'Abbé	1 000 €
Les Archers Réunis Monchy/Bienvillers	3 000 €
Foyer Rural le Chamet	500 €
Sporting Club Aubigny Pétanque	200 €
La Pétanque Avesnoise	300 €
Union Sportive Tincques Basket-Ball	1 000 €
Sporting Club Aubigny Basket-Ball	2 500 €
Sporting Club Aubigny Judo	2 000 €
Sporting Club Aubigny Baby-Gym	300 €
Entente Sportive Duisans	500 €
Sporting Club Aubigny Tennis de Table	500 €
Tennis de Table de Tincques	500 €
Association Sportive Simencourt	1 100 €
Club d'Education Canine des Vertes Vallées	1 500 €
Bailleulval Butterfly	200 €
Total	33 800 €
Nombre de dossiers	24
Accordé(s)	24
Refusé(s)	0

Il présente par ailleurs les éléments du projet de convention qui précise les modalités de fonctionnement ainsi que les droits et obligations des parties signataires.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 8 février 2023 et de la Commission du 9 février 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider ces demandes de subvention et d'autoriser le versement des subventions ci-dessus détaillé.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023